

# Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire du Parc du Luberon dont le Calavon-Coulon

## CONTEXTE

Le territoire du Parc naturel régional du Luberon recense environ 2000 km de cours d'eau cumulés. 4 grands bassins hydrographiques sont concernés :

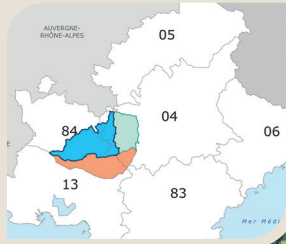
- ▶ le Calavon-Coulon,
- ▶ le Largue,
- ▶ le Lauzon,
- ▶ le grand bassin du sud Luberon, intégrant des cours d'eau comme l'Eze, le Marderic et l'Aiguebrun.

Les enjeux et problématiques sont assez semblables sur ces rivières torrentielles (alternance, excès ou manque d'eau) mais avec des degrés divers d'importance.

Les historiques de gestion et donc les niveaux de structuration sont ainsi très variables :

- ▶ SAGE,
- ▶ Contrat de rivière Calavon depuis 2001,
- ▶ PAPI complet portés par le Syndicat de rivière (SIRCC) depuis 2014,
- ▶ Contrat de gestion Largue depuis 2012,
- ▶ petits syndicats d'études sur le Marderic et l'Eze avec des actions ponctuelles,

Absence de structuration sur le Lauzon, l'Aiguebrun et petits cours d'eau du sud-Luberon.



Les réflexions et actions en lien avec la déclinaison de la GEMAPI sont donc très hétérogènes en fonction de l'importance des enjeux GEMAPI de chaque bassin versant, de leur historique de gestion, des niveaux de structuration et selon les volontés politiques locales.

L'objectif est de conserver la logique de gestion par bassin versant, en partageant les enjeux avec les EPCI et en expliquant le qui fait quoi aujourd'hui.

Une démarche SOCLE est en cours par bassin versant, avec l'appui d'un prestataire extérieur.



## MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHÉ

### Importance de la cohérence de l'approche globale du Parc sur les différents territoires et d'une bonne coordination entre les différents acteurs (SMAVD / SIRCC) sur les territoires communs.

Sur le bassin du Calavon, le SIRCC [Syndicat de Rivière Calavon-Coulon] a lancé une démarche SOCLE avec un bureau d'étude généraliste, un juriste et une spécialiste en médiation/concertation. Le Parc porte un SOCLE dans le cadre du bilan-perspectives du contrat de gestion Largue. Le SMAVD / EPTB Durance pilote des mini-SOCLE à l'échelle des EPCI du linéaire Durance qui couvrent quasiment l'ensemble du grand bassin sud Luberon.

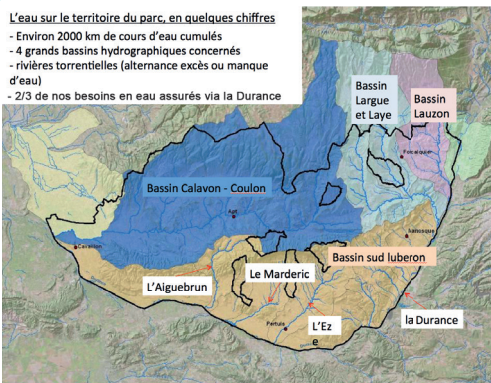
Une convention de partenariat a pu être déclinée pour acter le travail commun.

Le **diagnostic** est l'étape importante à réaliser pour acquérir la connaissance nécessaire à la mobilisation des élus et les aider dans leur prise de compétence. Se rencontrer, partager les éléments de connaissance et les attentes du territoire pour prioriser les actions à mener (cadre, programme d'actions existant ou à bâtir collectivement). Dans ce cadre, chacun peut expliquer ses domaines de compétences et souhaits pour l'avenir de la GEMAPI sur le territoire.

Pour le Parc, l'enjeu - au-delà du respect de sa charte et d'une bonne cohérence de gestion - est d'être force de propositions, reconnu pour se positionner auprès des EPCI et syndicats de rivières existants comme opérateur privilégié sur la gestion des zones humides (ZH) à échelle de son territoire.

#### L'eau sur le territoire du parc, en quelques chiffres

- Environ 2000 km de cours d'eau cumulés
- 4 grands bassins hydrographiques concernés
- rivières torrentielles (alternance excès ou manque d'eau)
- 2/3 de nos besoins en eau assurés via la Durance



## FINANCEMENT DE LA GEMAPI

Sur le bassin du Calavon, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce sont trois EPCI du territoire qui se partagent la compétence et se substituent aux 33 communes du bassin versant : la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et la Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon.

L'étude SOCLE s'est principalement axée sur la révision des statuts du SIRCC afin de les mettre en conformité sur l'objet statutaire et la gouvernance. Sur la partie aval du bassin, le nombre de délégués a été réajusté au regard des enjeux du territoire et des contributions financières. À ce jour sur les trois EPCI, seule la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon a mis en place la taxe.



## ZOOM SUR...

Le territoire du Luberon est composé de 4 grands bassins hydrographiques avec une grande hétérogénéité de gestion et d'acteurs. 7 EPCI sont concernés.

Il faut être pragmatique et s'adapter à cela tout en s'efforçant de faire avancer les choses et d'arriver à travailler ensemble.

La difficulté est grande - et même parfois sans solution aujourd'hui - quand un des EPCI ne répond à aucune des sollicitations et mains tendues !

Les questions de l'organisation des compétences se posent ainsi sur la partie amont du bassin du Calavon et le Largue. Il nous reste un an...



## QUI FAIT QUOI ?

Compte tenu de la grande hétérogénéité de structuration et d'actions menées à échelle du territoire Luberon, nous proposons de prendre l'exemple du bassin du Calavon-Coulon, là où l'historique de gestion est le plus développé.

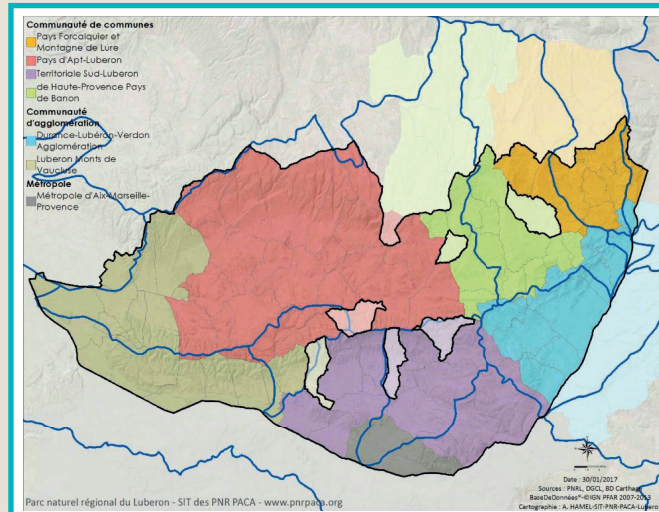
Aujourd'hui, la GEMAPI est déjà en place sur le bassin versant du Calavon-Coulon : gestion à l'échelle du bassin versant, gestionnaire unique des systèmes de protection, gestion des milieux aquatiques et des inondations : le Syndicat de rivière intervient sur l'ensemble des alinéas de la GEMAPI (1, 3, 5) et l'alinéa 8 en collaboration avec le Parc du Luberon.

Il est également porteur d'un PAPI Complet depuis 2014.

Le Parc intervient sur la GEMAPI au titre d'animateur Natura 2000 et en tant que maître d'ouvrage sur les actions liées aux zones humides (plans de gestion intégrés au contrat rivière). Hors GEMAPI, le Parc intervient sur l'animation / coordination du SAGE Calavon-Coulon, les actions de sensibilisation (scolaires et grand public), la gestion de la ressource en eau et le suivi / études qualité des eaux.

Les objectifs de la GEMAPI à partager sur le bassin du Calavon sont :

- ▶ concilier la gestion des milieux aquatiques avec la prévention des inondations : rassembler les différents gestionnaires et usagers des cours d'eau.
- ▶ s'appuyer sur les structures de gestion existantes et les renforcer,
- ▶ assurer la gestion et le financement des ouvrages de protection,
- ▶ permettre aux EPCI, aménageurs du territoire, de prendre en compte la gestion des risques inondation et aussi liés aux ruissellements.



### CONTACT

Cédric PROUST  
Parc naturel régional du Luberon  
04 90 04 42 06  
cedric.proust@parcduluberon.fr

Christelle ROLLAND  
Syndicat de Rivière  
du Calavon-Coulon  
04 90 04 42 27  
christelle.rolland@sircc.fr

### EN SAVOIR +

#### • ARPE PACA :

Claire POULIN / 04 42 90 90 58 / c.poulin@arpe-paca.org  
Nicolas METSU / 04 42 90 90 53 / n.metsu@arpe-paca.org

Retrouvez d'autres retours d'expériences sur :  
[arpe-paca.org](http://arpe-paca.org) // [rrgma-paca.org](http://rrgma-paca.org)

NOVEMBRE 2018